

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 53 (1961)
Heft: 4

Rubrik: Au fil de l'actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

» La législation relative à la protection ouvrière doit être complétée par des dispositions qui assurent une protection suffisante de la maternité. Des mesures appropriées seront prises pour alléger le travail des mères obligées de contribuer à l'entretien de la famille; elles seront conçues de manière à ne pas léser les intérêts des autres travailleurs.

» Sur le marché du travail, les femmes et les hommes doivent être traités sur le même pied. En phase de fléchissement de l'activité on donnera, sans distinction de sexe, la préférence aux travailleurs pour lesquels un revenu est indispensable parce qu'ils doivent subvenir à leurs besoins ou à ceux d'autres personnes. »

Disons en terminant que la Commission féminine n'ignore pas que toutes les femmes qui travaillent doivent mettre la main à la pâte si l'on veut que ces principes soient progressivement inscrits dans les faits.

Au fil de l'actualité

Par Jean Möri

Coup de balai en Belgique

Lors des dernières élections belges, le gouvernement à majorité chrétienne-sociale de M. Eyskens a été balayé sans rémission.

C'est en quelque sorte le salaire de l'intransigeance et de la réaction aveugle. C'est aussi sans aucun doute le verdict populaire quant aux responsabilités de la grève générale qui secoua la Belgique à la fin de l'année dernière et au début de janvier de la présente. Le président du Conseil, qui avait mis délibérément en congé le Parlement durant une des crises les plus graves de l'histoire belge, a été cruellement désavoué. Il ne sera pas seul à subir les conséquences de ses maladresses et de son entêtement. Juste partage des responsabilités: son parti, qui le soutint farouchement dans l'erreur, participe à la défaite de la manière la plus sensible qui soit pour un parti politique, c'est-à-dire par la perte d'un nombre assez impressionnant de sièges et surtout par un recul plus considérable de sa popularité dans le pays.

Reste maintenant à recoudre. Cela ne sera pas facile. Car les passions sont encore loin d'être apaisées. Il faudra bien cependant que les partis relèguent leurs rancœurs au second plan et se préoccupent d'abord des intérêts supérieurs du pays. Le retour de M. Spaak, qui sut distinguer entre le Parti chrétien-social et M. Eyskens durant la campagne qui précéda les élections, laisse présager une nouvelle combinaison ministérielle dans laquelle les socialistes reprendront la place des libéraux.

Le revirement politique belge entraînera nécessairement la fin de la répression gouvernementale contre certains syndicalistes impli-

qués pour fait de grève, spécialement dans le secteur public, où de nombreux militants ont été suspendus de leurs fonctions. C'est le meilleur moyen de rétablir le plus rapidement possible la confiance nécessaire fort ébranlée des travailleurs envers le gouvernement.

L'apaisement n'est non seulement nécessaire dans la vie politique belge, mais aussi dans le mouvement social et même au sein de la Fédération générale du travail de Belgique, secouée par des menaces de dissidence. On sait, en effet, que le secrétaire adjoint de la FGTB, André Renard, a démissionné de son poste. Il a été suivi dans sa retraite par un autre secrétaire, André Genot. Exprimons le vœu que les intérêts primordiaux des syndicats libres de Belgique prennent sur les rivalités personnelles. Cela ne peut être le cas que dans une centrale syndicale nationale unie. Renard et Genot, qui sont des partisans irréductibles de l'intégration économique européenne, doivent le comprendre. Car il ne saurait y avoir d'intégration valable sur le plan continental si l'on se révèle incapable de s'entendre dans le mouvement syndical d'un si petit pays.

La Finlande et l'Association européenne de libre-échange

Un accord d'association entre les sept pays membres de l'Association européenne de libre-échange et la Finlande a été signé fin mars à Helsinki par les ambassadeurs des différents pays intéressés.

La Finlande a donc réussi à obtenir que ses partenaires dans l'accord susmentionné tiennent compte de sa situation politique particulière et difficile de voisine de la grande URSS. Elle bénéficiera de toutes les dispositions de la convention de Stockholm qui touchent au commerce et à l'économie dès la date de la signature de l'accord. Elle a même été autorisée à suivre un rythme plus lent que celui du traité de Stockholm dans la réduction de ses droits sur quelques produits des industries métallurgique et du textile. Cependant, ces droits devront aussi être complètement supprimés au 1^{er} janvier 1970.

Bien que la Finlande ne fasse pas partie de toutes les organisations internationales qui s'occupent de libération des transactions invisibles et des transferts, elle bénéficiera dans ce domaine également d'un traitement aussi favorable que celui de ses partenaires entre eux. Elle accordera de son côté aux pays membres de l'AELE un traitement aussi favorable que ceux-ci lui accordent.

Cet accord entrera en vigueur quand il aura été accepté par les pays signataires, c'est-à-dire dès le dépôt des instruments juridiques par ces Etats.

Le peuple suisse contre la surtaxe sur l'essence

Par 495 866 non contre 433 092 oui, le peuple suisse a rejeté, le 5 mars dernier, en votation populaire l'arrêté fédéral du 29 sep-

tembre 1960 concernant la perception d'une taxe de 7 ct. sur les carburants pour moteur destinée à financer à titre complémentaire les routes nationales.

Ainsi, le projet législatif qui tendait à assurer les bases financières de la modernisation nécessaire du réseau routier national a été proprement coulé par le référendum lancé par le Touring-Club suisse.

Reste à savoir si cette victoire ne ressemble pas à celle d'un certain Pyrrhus dont parle l'histoire!

Car la proposition « transactionnelle » de ce même Touring-Club suisse de prélever au début une surtaxe de 3 ct. par litre de benzine n'a même pas eu l'honneur d'un coup de chapeau du Conseil fédéral. En effet, M. Tschudi a formellement déclaré devant le Conseil national, en mars dernier, que si le gouvernement ne refusait pas d'étudier une fois encore les limites exactes d'un endettement admissible calculé en fonction du produit escompté des droits de douane sur la benzine, la solution de rechange du Touring-Club suisse n'entre pas en ligne de compte. Car elle entraînerait la bagatelle d'un nouvel endettement de la Confédération de quelque 2,5 milliards de francs.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que dans son communiqué du 29 mars dernier le Comité de l'Union syndicale suisse souligna une fois de plus que des raisons d'ordre économique et fiscal interdisent de financer le réseau des routes nationales en recourant aux recettes générales de la Confédération. A son avis, les dépenses doivent être supportées par les usagers eux-mêmes. Par conséquent, le Comité de l'Union syndicale suisse exprime le vœu que les autorités fédérales appliquent strictement ce principe. Il rappelle pour mémoire sa recommandation, bien antérieure à la votation fédérale, de donner la préférence à une solution souple qui permette de modifier ce supplément selon les besoins.

Ce qui veut dire en d'autres termes que si le Touring-Club suisse tient vraiment à la modernisation rapide de notre réseau routier national, il facilitera une solution acceptable également pour l'Union syndicale suisse. Sinon, après son triomphe passager du 5 mars, il s'exposera à un désaveu du souverain populaire. Les énormes moyens financiers dont il dispose pour couler avec aisance un projet raisonnable ne sauraient empêcher en revanche un mouvement populaire négatif de s'imposer encore avec plus de clarté sur des exigences excessives des roitelets de la route.

L'article constitutionnel sur les oléoducs est accepté

Au cours de cette même votation populaire du 5 mars, le peuple accepta par 642 456 voix contre 256 237 l'inscription dans la Constitution fédérale d'un nouvel article 26 *bis* prescrivant que la législation sur les installations de transport par conduites de combustibles

ou de carburants liquides ou gazeux est du domaine de la Confédération.

Voilà donc une question de principe définitivement réglée.

Raffinage de pétrole et pollution des eaux

Au cours de la dernière session du Conseil national, M. Spühler, chef du Département des postes et des chemins de fer, accepta un postulat de M. Kämpfen (Valais). Ce postulat invitait le Conseil fédéral à envisager d'ores et déjà les mesures de précaution à prendre contre les risques de pollution de l'air et des eaux que la raffinerie d'Aigle-Collombey fera courir à la population d'une région qui vit en partie sur le tourisme.

D'autre part, le Grand Conseil du canton des Grisons a discuté au début de mars des conventions passées par les cantons des Grisons, du Tessin et de Saint-Gall avec la Società nazionale metanodotti, de Milan, concernant l'autorisation de construire l'oléoduc du Rhin, qui a causé des inquiétudes non seulement au Conseil fédéral, mais au Comité de l'Union syndicale suisse, dont Hermann Leuenberger s'est fait le mandataire.

L'œil fédéral dans les questions atomiques

Le 21 février dernier, le Conseil fédéral a désigné le professeur U. Hochstrasser en qualité de nouveau délégué pour les questions de l'énergie atomique. On se souvient que le D^r Burkhardt avait repris naguère la succession de M. Zipfel, dont on n'a pas oublié les éminents services en qualité de délégué à la création d'occasions de travail, à cette fonction pleine de responsabilité de la recherche en matière d'énergie atomique.

M. Burkhardt a été promu au rang de ministre et dirigera dorénavant la Division des organisations internationales du Département politique fédéral.

Quant au nouveau délégué aux questions atomiques, M. Hochstrasser, il était auparavant attaché scientifique à l'Ambassade suisse de Washington.

Emission d'un timbre en l'honneur d'un syndicaliste

A l'occasion du dixième anniversaire de Hans Böckler, constructeur de la grande fédération des syndicats allemands (DGB), dont il fut président de 1949 à 1951, le Ministère des PTT a donné suite à une demande du DGB en émettant un timbre à l'occasion de ce dixième anniversaire.

Cette initiative contribuera à évoquer la mémoire d'un grand syndicaliste, dont l'autorité morale contribua grandement à rapprocher les différentes tendances confessionnelles et politiques

dans la même centrale syndicale nationale après la deuxième guerre mondiale.

D'autre part, le Conseil national du DGB a tenu une séance solennelle à l'occasion de cet événement, en commun avec les autorités de la ville de Cologne, dont Hans Böckler était citoyen d'honneur. Willy Richter, président du DGB, et le bourgmestre de Cologne rappelèrent l'activité du collègue Böckler au service du mouvement syndical et du peuple allemand.

Le roi des paysans nonagénaire

Nous tenons à nous associer à l'hommage rendu par le *Paysan suisse*, organe officiel de l'Union suisse des paysans, au professeur Ernest Laur, premier secrétaire agricole suisse de 1898 à 1939, puis délégué permanent de l'Union suisse des paysans, à l'occasion de son 90^e anniversaire. Si l'épithète « roi des paysans » avait un sens péjoratif durant la première guerre mondiale et les quelques années difficiles qui suivirent, elle prend aujourd'hui un sens respectueux et amical.

Le professeur Laur pour l'Union suisse des paysans et Robert Bratschi pour l'Union syndicale suisse tinrent la gageure de rapprocher les travailleurs syndiqués des agriculteurs et vice versa. Cet effort de compréhension, engagé plusieurs années avant l'éclatement du deuxième conflit mondial, continue encore aujourd'hui. L'Union suisse des paysans nous associe à ses festivités et nous lui rendons la pareille. Le fait que la dernière session de la Communauté d'action des salariés et des consommateurs, dont l'Union syndicale suisse constitue l'épine dorsale, se soit tenue à Brougg au siège de l'Union suisse des paysans prouve cette assertion.

Sans doute ces relations de bon voisinage ne sont pas toujours exemptes de conflits. Comment pourrait-il en être autrement quand on constate que les rapports entre organisations syndicales, et même entre syndicalistes de la même tendance, ne sont pas toujours parfaits, cette observation étant valable bien entendu également pour les associations agricoles entre elles et leurs membres ensuite. D'autant plus que si l'on admet aujourd'hui de façon générale que les intérêts des travailleurs et des paysans se rencontrent dans l'intérêt général, ils se divisent fréquemment dans les détails. Il est dans la nature de l'homme de s'attacher plutôt aux petits détails qu'aux grandes lignes. Cet hommage au professeur Laur pour sa contribution efficace à la cohabitation pacifique du mouvement syndical et des organisations agricoles s'étend à son travail fructueux et constant en faveur des agriculteurs, mais aussi de l'économie nationale dans son ensemble.

La raison commande de poursuivre et même d'améliorer ces rapports de bon voisinage entre deux partenaires qui contribuent efficacement à la prospérité du pays.

Le centenaire de la KVZ

Plusieurs centenaires ont déjà été commémorés dans les syndicats locaux de typographes, de boîtiers, de menuisiers, etc. En 1958, la section bois de la FOBB fêtait même le 125^e anniversaire de sa fondation. Seule la section de Saint-Gall de la FST peut en dire davantage. En 1958, une organisation nationale – la Fédération suisse des typographes – passait allégrement la ligne du centenaire.

Mais c'est bien la première fois, à notre connaissance, qu'une société locale des commerçants s'aligne dans cette compétition amicale. Nous avons reçu, en effet, une remarquable plaquette historique de la Société suisse des commerçants de Zurich, fondée le 7 mars 1861.

M. Joseph Bottini, l'éminent administrateur de cette société durant plusieurs décennies, qui fonctionna également durant plusieurs années en qualité de conseiller technique de la délégation ouvrière à la Conférence internationale du travail, a évoqué les septante-cinq premières années de la Société suisse des commerçants de la grande cité des bords de la Limmat, qui commencent en 1861 pour se terminer en 1936. Il rappelle que le premier président de cette vaillante centenaire fut G.-A. Matthey, du Locle, ce qui comblera d'aise les nombreux adeptes inconscients de la formule « Y en a point comme nous ». Il faut lire cette épopée pour comprendre comment cette organisation passa peu à peu du corporatisme constructeur – sans analogie avec celui de certain dictateur transalpin de funeste mémoire – au syndicalisme revendicateur. Le même chemin de Damas fut d'ailleurs suivi par les premiers syndicats ouvriers.

Son successeur, M. Hans Hartmann, reprend la suite de cet historique de 1936 à 1960 et jette ensuite un regard dans l'avenir. M. A. Märki, directeur de l'Ecole de commerce de la Société suisse des commerçants, esquisse le développement de cette institution, dont le nombre des élèves a plus que triplé de 1099 qu'il était en 1910 à 3439 en 1960. La multiplication par trois s'est également manifestée dans le nombre des participants aux cours, qui était de 533 en 1910 pour atteindre 1722, et des maîtres, qui a passé de 52 en 1910 à 177 en 1960. Il y a évidemment de quoi être fier de cette réalisation. M. Oscar Meyer présente l'historique de l'imposante maison « Kaufleuten », que les syndicalistes ont eu l'occasion de visiter avec envie une fois ou l'autre. M^{lle} Marguerite Schindler, adjointe au secrétariat, fait la place qui convient dans cet historique au personnel féminin, et Willy Wiesner, secrétaire, consacre quelques pages fort intéressantes aux activités multiples de la société pour agrémenter les loisirs des sociétaires.

De nombreuses statistiques témoignent de cette progression constante de la Société suisse des commerçants de Zurich, qui compte aujourd'hui 14 000 membres en chiffre rond, dont 4000 de sexe féminin.

Vraiment un bel anniversaire, dont nous tenons à féliciter la Société des commerçants de Zurich et les auteurs de cette remarquable plaquette abondamment illustrée.

Force ouvrière, UGTA et l'Algérie

A la suite d'une réunion tenue à Bruxelles le 9 février dernier, sous l'égide de la Confédération internationale des syndicats libres, les organisations syndicales Force ouvrière et l'Union générale des travailleurs algériens ont proclamé la nécessité impérieuse de mettre un terme au conflit. Elles affirment que cet objectif ne pourra être atteint que par des négociations directes entre le gouvernement français et le GRPA et sur les conditions d'application de l'autodétermination et le cessez-le-feu. Toute initiative unilatérale qui tendrait à imposer un statut quelconque, même provisoire, ou visant à la répartition du territoire algérien serait contraire au principe de l'autodétermination et ne pourrait nullement aboutir à la paix.

Grâce à l'entremise d'émissaires du gouvernement suisse, avec l'accord des parties intéressées, une conférence entre représentants du gouvernement français et du GRPA algérien put être arrangée pour le début d'avril à Evian.

Au dernier moment, le GRPA s'est récusé. Il n'a pas voulu admettre la participation d'un gouvernement algérien établi en France et qu'on prétendait lui imposer. Il est probable que cette difficulté pourra finalement être surmontée.

Ce n'est évidemment pas le terrorisme des ultras, qui vient d'abattre le maire d'Evian, qui facilitera la solution de ce problème épineux qui pèse sur les relations internationales comme une chape de plomb. On veut donc souhaiter que les forces raisonnables l'emporteront finalement sur tous les absolutistes fâcheux.

La Semaine suisse déménage

Dès le 1^{er} avril de cette année, M. Edgard Steuri, secrétaire général de la Semaine suisse et délégué de son Comité directeur, a pris une retraite bien méritée, après trente-quatre ans de services loyaux. M. Walter von Känel, journaliste parlementaire et chroniqueur de la radio et de la télévision, reprend sa succession. Ce qui signifie que le siège de la Semaine suisse, établi à Soleure depuis sa fondation en 1917, sera transféré dans la Ville fédérale.

M. Steuri a bien mérité de cette association, dont le but est de soutenir les intérêts généraux de l'économie nationale. Il s'est efforcé avec succès de rapprocher les divers milieux économiques

et sociaux, de coordonner leurs forces et de propager une saine entraide économique pour la protection du travail suisse et la consolidation de l'économie nationale, ainsi que le commandent les statuts.

Son successeur n'aura pas la tâche facile. Car les objectifs de l'association paraissent atteints quand l'expansion économique se développe constamment. L'essentiel, dans ces conditions, est de maintenir la vigilance nécessaire et d'affermir les contacts. Les problèmes posés par l'intégration économique européenne viennent à point ranimer l'intérêt d'une association dont l'activité principale est d'organiser la quinzaine automnale de propagande, de donner des causeries radiophoniques ou télévisées, de présenter des conférences dans les différents milieux économiques, de conduire le journaliste à des visites d'usines, voire de protéger des marques d'origine ou de défendre l'intégrité des expositions dites nationales, mais qui sont plus souvent de véritables foires internationales.

Nous pensons quant à nous que ce rôle de vigie attentive est constamment nécessaire. Car l'économie n'est pas une science sûre. Elle a des hauts et des bas. Et même si l'interventionnisme officiel et privé offre désormais des barrages efficaces contre les crises, on ne saurait garantir qu'ils suffisent à éliminer définitivement de redoutables ressacs.

L'Union syndicale suisse est membre de la Semaine suisse. Elle est même représentée au sein du Comité directeur, dont les réunions se font toujours plus rares, ce qui est sans doute encore un signe d'euphorie caractérisée. C'est naturel, car les objectifs de cette association intéressent évidemment l'ensemble des travailleurs, qui sont des personnes tandis que le travail est une entité vague. Ce n'est pas la chose qui mérite d'être protégée, mais les hommes. Ce que font les syndicats dans le cadre de l'économie mixte dans laquelle nous vivons, dont les deux mamelles sont l'initiative privée et l'économie collective. Mais les travailleurs doivent être protégés sur tous les plans où les positions particulières du syndicalisme peuvent être défendues. C'est évidemment le cas au sein de la Semaine suisse devenue d'utilité publique.

La Foire suisse d'échantillons

Dans leur appel en faveur de la Foire suisse d'échantillons, qui va s'ouvrir le 15 avril à Bâle et fermer ses portes le 25 du même mois, les organisateurs signalent les problèmes encore en suspens de l'intégration européenne et le développement continu de notre économie nationale.

La Foire suisse d'échantillons est en effet le miroir fidèle de cette vitalité et de ce dynamisme.

Les travailleurs qui participent de façon déterminante à la production nationale multiple et diverse ont certainement intérêt à

visiter au moins une fois cette grande présentation unique des innombrables produits de l'industrie et de l'artisanat. On parle beaucoup de recherche scientifique et technique. La Foire de Bâle témoigne avec éloquence de l'effort fourni par de grandes entreprises qui savent bien en définitive que le renouvellement et l'adaptation de leur production aux besoins toujours en mouvement du marché est la condition même de leur prospérité. Mais il est évident que le problème général ne saurait être résolu uniquement par l'effort particulier de certaines entreprises aux moyens suffisants pour financer la recherche. Le problème est d'étendre cet effort à l'ensemble de l'industrie et de l'artisanat.

Ces tâches dépassent évidemment les objectifs de la Foire de Bâle. Présenter la synthèse de notre effort productif aux innombrables acheteurs étrangers et suisses qui visitent la foire, tel est le but pratique.

Plus de 2300 exposants de toutes les régions du pays présentent leurs produits à la Foire suisse d'échantillons de 1961. Le spectacle en vaut la peine.

L'expansion économique continue

Par *Claude Roland*

Du 146^e rapport de la Commission de recherches économiques, paru en supplément de la *Vie économique* de février 1961, nous tirons quelques informations d'intérêt général.

La poussée conjoncturelle s'est maintenue pratiquement dans tous les domaines autres que l'agriculture. Un ralentissement de la progression s'est toutefois manifesté.

On retiendra spécialement le passage concernant la persistante augmentation des investissements dans les installations et les équipements qui a encore été accélérée par la création de nouveaux emplacements de travail pour la main-d'œuvre supplémentaire: « Comme les installations de production disponibles avaient déjà été mises totalement à contribution l'année précédente, la plus grande partie des nouvelles forces de travail ne put être employée que grâce à un agrandissement des capacités de production. L'obligation de procéder à des investissements de rationalisation fut encore renforcée par la tendance à la réduction des horaires de travail et par l'augmentation des taux de salaire. L'importance des investissements s'est manifestée dans la forte importation des machines, dans le niveau élevé des avances bancaires et dans l'accroissement persistant du nombre des projets de construction de fabriques. En revanche, l'augmentation du nombre des logements récemment terminés au cours du trimestre par rapport à la même